

DE : C.C.E. BRUXELLE - SEG12 - IMP. DIF. S.G.
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
REF: 19:21 12-02-82 000054956 - 000057481

TLX NR. 27552-SG BERL 12/106

TELEX HEBDOMADAIRE NR ⁷² 73 DU 12.02.82 DESTINE A L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. INTRODUCTION

LE PRESIDENT THORN MET LA DERNIERE MAIN AU DISCOURS-PROGRAMME QU'IL PRONONCERA MARDI PROCHAIN DEVANT LE PARLEMENT. CE DISCOURS SERA SUIVI MERCREDI D'UN DEBAT DONT IL SERA RENDU COMPTE.

CONFORMEMENT A LA NOUVELLE PRATIQUE DES RENCONTRES MENSUELLES QU'ILS ENTENDENT INSTITUER, LE PRESIDENT THORN ET LE NOUVEAU PRESIDENT DU PARLEMENT, M. DANKERT, SE SONT RENCONTRES POUR LA PREMIERE FOIS MERCREDI 10 FEVRIER ET ONT FAIT LE POINT DES DOSSIERS A TRAITER.

LA COMMISSION A PUBLIE CETTE SEMAINE SON QUINZIEME RAPPORT GENERAL QUI PORTE SUR L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE EN 1981.

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE LA COMMUNAUTE

AU DERNIER CONSEIL ENERGIE EN OCTOBRE DERNIER, LA COMMISSION AVAIT ATTIRE L'ATTENTION SUR LES RISQUES QUE FAISAIT COURIR A LA COMMUNAUTE UNE DEPENDANCE CROISSANTE EN GAZ NATUREL IMPORTE DES ETATS TIERS.

DANS UNE NOUVELLE COMMUNICATION AU CONSEIL, LA COMMISSION ANALYSE DIVERSES MESURES QUI POURRAIENT ETRE PRISES EN VUE DE RENFORCER LA SECURITE DE SON APPROVISIONNEMENT ET PROPOSE QUE LES ETATS MEMBRES COOPERENT A LEUR MISE EN OEUVRE. CES MESURES VISENT NOTAMMENT A :

- ENCOURAGER L'EXPLORATION DE GAZ NATUREL DANS LA COMMUNAUTE,
- DIVERSIFIER DAVANTAGE LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EXTERIEUR,
- ENCOURAGER LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT POUR LA PRODUCTION DE PRODUITS DE SUBSTITUTION DU GAZ NATUREL,
- ASSURER L'UTILISATION OPTIMUM DES CONTRATS INTERRUPTIBLES AVEC LES GRANDS CONSOMMATEURS,
- DEVELOPPER LE STOCKAGE,
- MAINTENIR DES CAPACITES DE PRODUCTION EN RESERVE,
- DEVELOPPER L'INTERCONNEXION DES RESEAUX NATIONAUX.

LA COMMISSION DEMANDE AU CONSEIL DE RECONNAITRE QUE LA SECURITE DE L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL EST UN PROBLEME D'INTERET COMMUN ET DE SE PRONONCER SUR L'OPPORTUNITE D'ENTREPRENDRE CES ACTIONS. ELLE SE RESERVE, APRES UN EXAMEN PLUS APPROFONDI AVEC LES EXPERTS NATIONAUX, DE PRESENTER DE NOUVELLES PROPOSITIONS AU CONSEIL POUR DES ACTIONS CONCRETES.

1	RK-ES
TR.	Hw ³
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D.	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	MMS
	R.F.

2.2 STRATEGIE ENERGIE JUE

LE CRP EST CONVENU DES PROCEDURES D'EXAMEN DES TROIS COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION SUR LES INVESTISSEMENTS, LE CHARBON ET LE NUCLEAIRE (NOTRE PRECEDENT TELEX) QUE M. DAVIGNON SE RESERVE D'EVOQUER DE FACON INFORMELLE DEVANT LE PROCHAIN CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES'.

LE CRP A CONFIRME L'OBJECTIF D'UN GRAND DEBAT GENERAL DANS LE CONSEIL 'ENERGIE' DU 16 MARS. LA PRESIDENCE ENTEND PRESERVER LE ROLE DU CRP DANS LA PREPARATION DU CONSEIL ET LA COORDINATION DES TRAVAUX DES GROUPES 'QUESTIONS ATOMIQUES' ET 'ENERGIE A HAUT NIVEAU', AUXQUELS IL EST DEMANDE DE FAIRE RAPPORT POUR LE 4 MARS. SIMULTANEMENT, LA COMMISSION POURSUIT SES CONSULTATIONS BILATERALES AVEC L'ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES SUR LE VOLET NUCLEAIRE.

2.3 EMPRUNTS EURATOM

LA COMMISSION A SIGNE A TOKYO LE 10 FEVRIER UN ACCORD AVEC UN ENSEMBLE DE BANQUES JAPONAISES POUR L'EMISSION PAR LA CEEA D'UN EMPRUNT DE 20 MILLIARDS DE YEN (82.6 MIO.ECUS). L'EMPRUNT EST EMIS POUR UNE DUREE DE DIX ANS AU TAUX DE 8.30 0/0.

LES MINISTRES DES FINANCES EVOQUERONT LORS DE LEUR DEJEUNER DU 15 FEVRIER LE PROBLEME DU PLAFOND DES EMPRUNTS EURATOM DESTINES AU FINANCEMENT DES CENTRALES NUCLEAIRES DE PUISSANCE.

2.4 NOUVEAU REGIME COMMUN A L'IMPORTATION

LE CONSEIL VIENT D'ADOPTER LE NOUVEAU REGIME D'IMPORTATION A L'EGARD DES PAYS TIERS AUTRES QUE LES PAYS A COMMERCE D'ETAT, LA CHINE ET CUBA, QUI EST ENTRE EN VIGUEUR LE 9 FEVRIER. IL MARQUE UN NOUVEAU PROGRES SUBSTANTIEL DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE AUTONOME DE LA COMMUNAUTE A L'EGARD DES PAYS TIERS ET SE SITUE POUR L'ESSENTIEL DANS LA LIGNE DES PROPOSITIONS FAITES EN DECEMBRE 1980 PAR LA COMMISSION.

LES INNOVATIONS PRINCIPALES PORTENT SUR :

- LA PROCEDURE COMMUNAUTAIRE D'ENQUETE QUI RENFORCERA LE ROLE DE LA COMMUNAUTE VIS-A-VIS DES PAYS TIERS, NOTAMMENT AU SEIN DU GATT OU LA COMMISSION DISPOSERA DORENAVANT DE TOUS LES ELEMENTS DU PROBLEME.
- LES CRITERES RELATIFS A LA NOTION DU PREJUDICE.
- L'UNIFICATION DES REGIMES DE SAUVEGARDE : LES ETATS MEMBRES GARDENT LA POSSIBILITE D'ADOPTER EN CAS D'URGENCE ET A TITRE CONSERVATOIRE, DES MESURES NATIONALES. TOUTEFOIS, L'INSTITUTION DE TELLES MESURES DECLENCHE NECESSAIREMENT UNE ENQUETE POST FACTO DE LA PART DE LA COMMISSION.
- LISTE DES RESTRICTIONS RESIDUELLES : LE NOUVEAU REGLEMENT EST BASE SUR LE PRINCIPE D'UNE LIBERATION GENERALE, EXCEPTION FAITE DES RESTRICTIONS RESIDUELLES DES ETATS MEMBRES QUI, DORENAVANT, SONT INDIQUEES D'UNE FACON PLUS COMPREHENSIBLE SUR UNE COURTE LISTE NEGATIVE. TOUTE MODIFICATION DE CETTE LISTE NEGATIVE NE POURRA S'EFFECTUER QU'AU TRAVERS DES PROCEDURES COMMUNAUTAIRES.

2.5 MARCHÉ INTERIEUR

LA COMMISSION A ADOPTÉ LE PROGRAMME DES PRIORITÉS À RESPECTER EN 1982 POUR LA RÉALISATION DE L'UNION DOUANIÈRE. LE PROGRAMME EST PRÉCÉDÉ D'UNE ANALYSE DES RÉSULTATS INTERVENUS DEPUIS 1979 QUI TRADUISENT UN RALENTISSEMENT CERTAIN. UNE FERME VOLONTÉ POLITIQUE S'IMPOSE DE LA PART DES ÉTATS MEMBRES POUR RÉALISER LES PROGRÈS NÉCESSAIRES, VOLONTÉ QUI DEVRAIT SE TRADUIRE NOTAMMENT PAR UN RECOURS ACCRU AUX DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL À LA COMMISSION (ART. 155 CEE).

L'OBJECTIF DE LA COMMISSION EST DE COMPLÉTER LA LÉGISLATION DOUANIÈRE COMMUNAUTAIRE, NOTAMMENT VIS-A-VIS DE L'EXTÉRIEUR, DE FAÇON À ABOUTIR À UN CODE DES DOUANES COMMUNAUTAIRES STRUCTURÉ. CETTE LÉGISLATION VERS L'EXTÉRIEUR FACILITERA LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ, VOIRE LA SUPPRESSION DE CERTAINS CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES INTÉRIEURES.

LA COMMISSION SE PRÉOCCUPE DES NOUVELLES ENTRAVES APPORTÉES PAR LA FRANCE À L'IMPORTATION DE VINS ITALIENS, PARTICULIÈREMENT DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER. UN AVIS MOTIVÉ AVAIT DÉJÀ ÉTÉ ADRESSÉ À LA FRANCE EN OCTOBRE DERNIER. LA COMMISSION A DÉCIDÉ DE SAISIR LA COUR DE JUSTICE DE CETTE AFFAIRE EN LUI DEMANDANT SIMULTANÉMENT DE PRÉSCRIRE LES MESURES PROVISOIRES NÉCESSAIRES.

PAR CONTRE, LA COMMISSION S'EST FÉLICITÉE DE L'ABROGATION PAR L'ITALIE DE L'OBLIGATION DE DÉPÔT SUR LES ACHATS DE DEVISES PAR DES RÉSIDENTS INSTAURÉE EN MAI 1981. CETTE MESURE EST INTERVENUE LE 8 FÉVRIER, SOIT UN MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE.

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

4.1 USA

LES 8 ET 9 FÉVRIER, LES VICE-PRESIDENTS HAFERKAMP ET DAVIGNON ET LE COMMISSAIRE DALSGER ONT EU À WASHINGTON UNE SÉRIE D'ENTRETIENS AVEC L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE ET AVEC DES MEMBRES DU CONGRÈS. LES DISCUSSIONS, AUXQUELLES DU CÔTÉ AMÉRICAIN PARTICIPAIENT NOTAMMENT MESSIEURS BROCK (USTR), BALDRIGE (SECRETARE AU COMMERCE), ET BLOCK (SECRETARE À L'AGRICULTURE), ONT PORTÉ PRINCIPALEMENT SUR L'ÉTAT DES RELATIONS BILATÉRALES ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LES ÉTATS-UNIS, LA PROCHAÎNE RÉUNION MINISTÉRIELLE DU GATT, L'AGRICULTURE, L'ACIER AINSI QUE SUR LES RELATIONS AVEC LE JAPON. SI LA COMMUNAUTÉ ET LES ÉTATS-UNIS ONT LA MÊME ANALYSE EN CE QUI CONCERNE LEURS PROBLÈMES AVEC LE JAPON, NOTAMMENT QUANT À L'APPRECIATION À PORTER SUR LES RÉCENTES MESURES DE LIBÉRALISATION ANNONCÉES PAR LEUR PARTENAIRE ASIATIQUE, DES DIFFÉRENCES DE PERCEPTION, PARFOIS DES DIVERGENCES, DÈMEURENT EN CE QUI CONCERNE NOTAMMENT L'AGRICULTURE, L'ACIER ET LE PROBLÈME DES SANCTIONS CONTRE L'U.R.S.S. LES DEUX CÔTÉS ONT SOULIGNÉ L'IMPORTANCE QU'IL Y AVAIT À CE QUE CES DIFFÉRENCES N'ABOUTISSENT PAS À DES CONFRONTATIONS À UN MOMENT OÙ LA SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE REND PLUS QUÉ JAMAIS NÉCESSAIRE UNE ÉTROITE COOPÉRATION ENTRE LES DEUX PARTENAIRES.

LA COMMISSION INFORMERA ORALEMENT LE CONSEIL "AFFAIRES GÉNÉRALES" LORS DE SA PROCHAÎNE SESSION.

4.2 JAPON

LA COMMISSION DOIT ADRESSER CE JOUR UNE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LES DIVERS ASPECTS DES RELATIONS DE LA COMMUNAUTE AVEC LE JAPON. UN PREMIER DEBAT AURA LIEU DANS LE CONSEIL DES 22/23 FEVRIER AVEC COMME OBJECTIF LA FINALISATION DE LA POSITION COMMUNE A LA SESSION DE MARS.

4.3 POLOGNE

LE CRP CONTINUE DE PREPARER LA DISCUSSION QUE LE CONSEIL A.G. AURA SUR CE DOSSIER LES 22/23 FEVRIER.

4.4 TUNISIE : VISITE OFFICIELLE DE M. NATALI

LE VICE-PRESIDENT NATALI S'EST RENDU EN TUNISIE DU MARDI 9 AU VENDREDI 12 FEVRIER. IL A EU DES ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES TUNISIENNES PORTANT SUR LES RELATIONS CEE-TUNISIE ET LES IMPLICATIONS QUE L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE POURRAIT AVOIR SUR CES RELATIONS, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR DE L'HUILE D'OLIVE. AU COURS DE SA VISITE, M. NATALI A RENCONTRE LE PRESIDENT BOURGUIBA, AINSI QUE LES PRINCIPAUX MINISTRES INTERESSES AUX RELATIONS CEE-TUNISIE.

UNE VISITE DE M. LASRAM, MINISTRE TUNISIEN DE L'ECONOMIE NATIONALE, A LA COMMISSION, EST ENVISAGEE COURANT MARS 1982 CONJOINTEMENT AVEC M. A. GUESSOUS, MINISTRE MAROCAIN DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME.

4.5 COMITE PARITAIRE ACP-CEE (SALISBURY 1/4.2)

LA REUNION A PRESENTE UNE GRANDE IMPORTANCE EN RAISON NOTAMMENT DE L'ADOPTION, SANS VOIX CONTRAIRE, D'UNE RESOLUTION D'UNE PORTEE POLITIQUE PARTICULIERE RELATIVE A LA SITUATION DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET RETENANT L'IDEE DE SANCTIONS ECONOMIQUES CONTRE L'AFRIQUE DU SUD. SIX AUTRES RESOLUTIONS CONCERNENT LA LUTTE CONTRE LA FAIM, LA COOPERATION ACP-CEE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE, LE SUCRE ACP, LA COOPERATION CULTURELLE, LA COOPERATION INDUSTRIELLE ET LES NEGOCIATIONS GLOBALES EN VUE D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE.

LE COMITE A PROCEDÉ A UNE DISCUSSION SUR L'ETAT D'APPLICATION DE LA 2EME CONVENTION DE LOME (NOTAMMENT LE STABEX, LE CENTRE TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LE SUCRE), MAIS AUSSI SUR LE REGIME QUI SUIVRA LOME II, LE NORD-SUD, LES ECHANGES ACP-CEE, LA PECHE, LE ROLE ET LES METHODES DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE ET DU COMITE PARITAIRE.

DES DISCOURS IMPORTANTS ONT ETE PRONONCES PAR M. MUGABE, PREMIER MINISTRE DU ZIMBABWE, PAR LES DEUX CO-PRESIDENTS, PAR M. DE KEERSMAEKER, PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES ACP-CEE. M. PISANI A PARTICIPE A TOUS LES GRANDS DEBATS ET A PRONONCE UN DISCOURS REMARQUE SUR L'AFRIQUE AUSTRALE, SA SITUATION ET SON DEVELOPPEMENT.

L'ACCORD D'ADHESION DU ZIMBABWE A LA DEUXIEME CONVENTION DE LOME, QUI PORTE A 61 LE NOMBRE DE PAYS ACP MEMBRES, ENTRERA EN VIGUEUR LE 1ER MARS 1982.

4.6 TEXTILES

LE CONSEIL ''TEXTILES'' PREVU POUR LE 11 FEVRIER A ETE REPORTE A LA DEMANDE DE LA FRANCE. LA PRESIDENCE A CONVOQUE LA SESSION POUR LE 25 FEVRIER.

4.7 ACIER : VOLET EXTERNE

LE CRP A MARQUE SON ACCORD SUR LA CONCLUSION DE L'ARRANGEMENT AVEC LE BRESIL POUR 1982.

LES NEGOCIATIONS A CONCLURE AVEC LA TCHECOSLOVAQUIE, LA POLOGNE ET CERTAINS AUTRES PAYS TIERS BUTENT SUR LA CLAUSE DE REVISION A INSERER DANS LES ACCORDS, PAR ANALOGIE AVEC CEUX CONCLUS EN 1981, DONT CERTAINS ETATS MEMBRES CONTESTENT L'OPPORTUNITE POUR 1982.

4.8 PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

LE P.A.M. ORGANISE A NEW YORK LE 2 MARS LA TRADITIONNELLE ''CONFERENCE DES CONTRIBUTIONS'' QUI RASSEMBLE TOUS LES DEUX ANS LES DONATEURS POTENTIELS QUI SONT INVITES A ANNONCER LEURS CONTRIBUTIONS AU BUDGET BIENNAL. DANS LE PASSE, LA COMMUNAUTE S EST TOUJOURS ABSTENUE D'ANNONCER SA CONTRIBUTION EN ARGUANT DE SA STRUCTURE PROPRE ET DE L'ANNUALITE DE SON BUDGET. CETTE PRACTIQUE EST D'AUTANT PLUS REGRETTABLE QUE LA COMMUNAUTE EST LE 3EME CONTRIBUTEUR, APRES LES USA ET LE CANADA.

SOULIGNANT QUE LES CONTRIBUTIONS SONT ANNONCEES EN QUANTITES, NON EN VALEUR, ET QUE LE CONSEIL A ADMIS EN NOVEMBRE 1980 LA POSSIBILITE D'AIDES ALIMENTAIRES PLURI-ANNUELLES, LA COMMISSION PROPOSE AU CONSEIL QUE LA COMMUNAUTE PARTICIPE A LA PROCHAINE CONFERENCE ET Y ANNONCE SES CONTRIBUTIONS POUR 1983/84.

SOUS RESERVE DE L'APPROBATION ANNUELLE DU BUDGET ET SUR BASE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES 1982, LA COMMISSION INDIQUE QUE, A SON AVIS, POUR CHACUNE DES DEUX ANNEES DU BUDGET DU PAM, LES QUANTITES MINIMUM POURRAIENT S'ELEVER JUSQU'A :

- 65.000 T. DE CEREALES,
- 32.000 T. DE LAIT,
- 6.000 T. DE BUTTEROIL,
- 50.000 T. POUR LA R.A.I.U.

4.9 C.S.C.E. : REUNION DE MADRID : REPRISE DE LA REUNION

LA REPRISE DE LA REUNION DE MADRID LE 9 FEVRIER A ETE, COMME IL ETAIT PREVISIBLE, L'OBJET D'UNE CONFRONTATION VIOLENTE ENTRE L'EST ET L'OUEST. LES PAYS OCCIDENTAUX, REPRESENTES LA PLUPART PAR LEURS MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES, ONT DENONCE D'UNE MANIERE TRES FERME LA SITUATION EN POLOGNE ET LE ROLE DE L'URSS A CET EGARD, ET ONT INDIQUE QU UN ACCORD A LA REUNION N'ETAIT PAS ACCEPTABLE TANT QUE LES VIOLATIONS DE L'ACTE FINAL D'HELSINKI QUE CONSTITUENT CES ACTIONS SUBSISTERAIENT.

4. TINDEMANS A FAIT UN ECLARATION DANS CE SENS NOM DES DIX ET POUR LES ETATS MEMBRES INDIVIDUELS MM. GENSCHER ET COLOMBO ONT PU PRENDRE LA PAROLE LE 9 FEVRIER. LE PRESIDENT POLONAIS DE LA SEANCE A PROFITE DE SA POSITION POUR METTRE FIN AU DEBAT, BLOQUANT AINSI LES INTERVENTIONS DE PLUSIEURS MINISTRES OCCIDENTAUX INSCRITS A LA LISTE DES ORATEURS. LES DELEGUES OCCIDENTAUX ET NEUTRES ONT FERMEMENT CONDAMNE CET ABUS DES REGLES DE PROCEDURE, EN SOULIGNANT SON DANGER POUR LE PROCESSUS MEME DE LA C.S.C.E. LES MINISTRES EN QUESTION REVIENDRONT FAIRE LEURS DECLARATIONS CE 12 FEVRIER ET APRES CETTE DATE LA POSSIBILITE D'UNE SUSPENSION RAPIDE DE LA REUNION SERA EXAMINEE.

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

5.1 FONDATION EUROPEENNE

LE PROJET VISANT A LA CREATION D'UNE FONDATION EUROPEENNE - DONT L'INITIATIVE A ETE PRISE EN 1976 PAR M. TINDEMANS- A ETE RELANCE RECEMMENT PAR LE GOUVERNEMENT FRANCAIS. LA FONDATION -DONT LE SIEGE A ETE FIXE A PARIS- AURA POUR TACHES ESSENTIELLES D'ACCROITRE LA COMPREHENSION MUTUELLE ENTRE LES PEUPLES DE LA COMMUNAUTE ET DE PROMOUVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL EUROPEEN. LA PRESIDENCE BELGE A L'INTENTION DE PARVENIR A LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CREATION DE LA FONDATION AU CONSEIL EUROPEEN DES 29/30 MARS 1982 (A L'OCCASION DU 25EME ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE ROME). LA COMMISSION A DEFINI CE MERCREDI SA LIGNE DE CONDUITE CONCERNANT LE FINANCEMENT INITIAL DE LA FONDATION QUI SERA PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE.

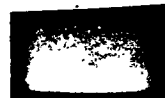
5.2 CONCERTATION SUR LA CLASSIFICATION DES DEPENSES

MM. ANDRIESEN ET TUGENDHAT ONT FAIT LE POINT EN COMMISSION SUR LES PROCHAINS TRAVAUX RELATIFS A LA CLASSIFICATION DES DEPENSES BUDGETAIRES. PARLEMENT, CONSEIL ET COMMISSION DOIVENT SE REUNIR AU NIVEAU POLITIQUE POUR ENTREPRENDRE DE DEGAGER DES POSITIONS COMMUNES SUR CETTE CLASSIFICATION EN DEPENSES OBLIGATOIRES ET NON OBLIGATOIRES. LA COMMISSION S'ETAIT DEJA PRONONCEE SUR CETTE CLASSIFICATION A DIVERSES REPRISSES, NOTAMMENT DANS SES PROPOSITIONS BUDGETAIRES ANNUELLES. ELLE AGIRA SUR CETTE BASE TOUT EN S'EMPLOYANT A FAVORISER L'ACCORD ENTRE LES DEUX BRANCHES DE L'AUTORITE BUDGETAIRE.

5.3 PROGRAMME D'INFORMATION 1982

COMME DEJA ANNONCE LA COMMISSION A ADOPTE LE 3 FEVRIER LE PROGRAMME QUI REPREND SES PRIORITES QUANT AUX ORIENTATIONS, AUX MESSAGES, AUX PUBLICS-CIBLES ET AUX MOYENS.

ORIENTATIONS : IL FAUT TENIR COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CRISE ET DES MUTATIONS ACTUELLES ET PRENDRE EN COMPTE L'INTERROGATION NOUVELLE DES CITOYENS.



Global Communications
Global Communications
Global Communications
Global Communications
Global Communications

Global Communications
Global Communications
Global Communications
Global Communications
Global Communications

MESSAGE : IL FAUT CONSTAMMENT RECOMPOSER UNE IMAGE COHERENTE DE LA CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE POUR QUE LE PUBLIC PUISSE Y INTEGRER LES INFORMATIONS PARCELLAIRES DONT IL EST ASSAILLI. EN 1982, ON RETIENDRA PARTICULIEREMENT LE XXVEME ANNIVERSAIRE ET LES SUITES "MANDAT" POUR EXPLIQUER CE QUE LA COMMUNAUTE A REALISE ET CE QU'ELLE COMPTE PROPOSER AFIN D'AFFRONTER LES DEFIS COMMUNS.

PUBLICS-CIBLES : ETATS MEMBRES : PRESSE, JEUNES, REGIONS.
PAYS TIERS : MILIEUX POLITIQUES ET SOCIO-ECOMIQUES.

MOYENS : LA COMMISSION REVERRA SYSTEMATIQUEMENT SES INSTRUMENTS D'INFORMATION AFIN DE RATIONALISER ET VALORISER SES ACTIONS.

5.4 COUR DES COMPTES

LA COMMISSION A EU UN DEBAT GENERAL SUR SES RELATIONS AVEC LA COUR ET LES MOYENS DE LES DEVELOPPER. EN MEME TEMPS QUE LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA PREPARATION DU RAPPORT 1981, LA COMMISSION A ADOPTE DES DIRECTIVES INTERNES POUR FACILITER LES TACHES DE CONTROLE DE LA COUR ET PERMETTRE A LA COMMISSION DE SE PRONONCER UTILEMENT SUR LES OBSERVATIONS DE LA COUR AVANT QUE CELLE-CI ADOPTE SON RAPPORT FINAL SUR CHAQUE EXERCICE.

LES COMMISSAIRES RESPONSABLES ET LA DG XIX VEILLERONT TOUT PARTICULIEREMENT AU TRAITEMENT DES REponses PAR LES SERVICES AUX RAPPORTS SPECIAUX DE LA COUR.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

*
EURCOM WSH
21877 COMEU B M

RG/7 Global Communic

RG/7 Global Communications

communications

RG/7 Global Communications

